

**ENTENTE DE PARTENARIAT – ASSOCIATION MONTRÉLAISE D’HALTÉROPHILIE
ET D’ENTRAÎNEMENT DE LA FORCE SPORTIVE (AMHEFS)**

Nom du club	
Adresse du club	
Personne responsable	
Courriel de la personne responsable	
Téléphone	
Facebook	
Instagram	
Site Web	

AMHEFS s’engage à fournir les services suivants :

- Prêt de matériel¹ lors de l’organisation de compétitions.
- Sanction de compétition payé.
- Remboursement de frais d’épicerie.
- Calendrier exclusif partagé entre les membres de l’AMHEFS.
- Visibilité sur les réseaux sociaux.

Le Club s’engage à :

- Participer aux événements de l’AMHEFS.
- Être présent aux diverses réunions de l’AMHEFS.
- Appliquer la tarification établie par l’AMHEFS pour les événements.
- Aider, au meilleur de ses capacités, les autres membres de l’AMHEFS.

Signé à

Date

Signature de la personne responsable

¹ Voir document: Conditions de prêt de matériel lors de compétitions